



droit ou pas à la naturalisation française ?

Par **hoteldieu1**, le 18/11/2012 à 10:37

Bonjour, je suis algérienne née en 1964 et arrivée en France en 1966, j'ai suivi toute ma scolarité en France et y ai travaillé, mais aujourd'hui suite à des soucis de santé je me retrouve en invalidité, puis je malgré mon statut d'invalidé prétendre à la naturalisation, sans essayer de refus du fait que je suis sans activité professionnelle ?
D'avance merci pour vos réponses.

Par **youris**, le 18/11/2012 à 12:06

bjr,
l'acquisition de la nationalité française n'est pas dans votre situation un droit mais est une décision discrétionnaire de l'administration française, administration qui pourra s'étonner que vous attendiez 46 ans de résidence en france pour formuler une telle demande mais vous deviez avoir vos raisons.
vous trouverez les renseignements sur ce lien:
<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F2213.xhtml>
mais vous ne risquez rien à faire une demande.
cdt